



Quetigny, le 21 septembre 2017

Liberté Egalité Fraternité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2017

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, MM. M. LUCHIN, P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mmes K. BOUZIANE, A. ADOM, P. BONNEAU, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme C. METTETAL, MM. J. EL BAKKOUCHI, A. DEMANGE, Mme E. DUPAQUIER, MM. A-D. DIOUF, D. SERGENT, S. KENCKER, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mme O. LOURS (pouvoir à I. PASTEUR), Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mme L. CHAMPION (pouvoir à M. LUCHIN), MM. D. REUET (pouvoir à P. CARRION), D. THIEULEUX (pouvoir à S. KENCKER), Mme M. GRENIER (pouvoir à D. SERGENT).

Secrétaire de séance : Jean-Marie VALLET
23 présents – 29 votants

DIRECTION GENERALE

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2017
- 2 - Convention des maires pour le climat et l'énergie
- 3 - Adoption des statuts de Dijon Métropole
- 4 - Approbation du DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Affaires juridiques et immobilières

- 5 - Cession – parcelle contigüe à la parcelle cadastrée AL 79 – 1 impasse Montbouchard – Association Musulmane Educative culturelle de Quetigny
- 6 - Vente d'un immeuble de l'Etat (ex Agrosup) 19 bd Olivier de Serres – Section AE 326 – Exercice du droit de priorité – Portage de l'EPFL de Côte d'Or

POLE RESSOURCES

Finances

- 7 - Admissions en non-valeur
- 8 - Soutien aux travaux de rénovation énergétique

Ressources Humaines

- 9 - Modification du tableau des emplois

POLE POPULATION

Action culturelle

- 10 - Don de livres désherbés par la Bibliothèque Municipale au Comité de Jumelage
- 11 - Ateliers de pratique vocale – convention pour mise à disposition de personnel
- 12 - Mise à disposition de locaux à titre gracieux

Action éducative

13 - Contrat Enfance Jeunesse 2018 – 2021

14 - Subvention exceptionnelle au collège Jean Rostand

INFORMATIONS DU MAIRE

- Renouvellement Agenda 21
- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : marchés à procédure adaptée

En préambule, Monsieur le Maire informe qu'une délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les îles antillaises, sera proposée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 17 octobre.

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Décision : 28 voix pour, 1 abstention

2. CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Pour faire suite à l'engagement de la Ville dans un Agenda 21 et un Plan Climat Energie, le Conseil Municipal décide de rejoindre la Convention des maires pour le climat et l'énergie. Il s'engage ainsi à mettre en œuvre les objectifs de l'Union Européenne et à bénéficier du soutien de la Commission européenne.

La convention à intervenir engage la Ville à réduire de 40 % ses émissions de CO2 d'ici à 2030 afin d'atténuer le changement climatique.

3. ADOPTION DES STATUTS DE DIJON METROPOLE

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 23 voix pour, 1 contre, 5 abstentions

Dans le cadre de la transformation de la Communauté Urbaine du Grand Dijon en métropole, le Conseil Municipal approuve les statuts de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Les statuts reprennent également l'exercice par Dijon Métropole des fonctions de centrale d'achat.

4. APPROBATION DU DICRIM – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Rapporteur : Mario LUCHIN, Adjoint délégué à l'accessibilité, à la prévention des risques et à la prévention des risques professionnels

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, et confie le soin au Maire de prendre toutes mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal. Un avis sera affiché en mairie pendant deux mois au moins.

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

5 - CESSIION – PARCELLE CONTIGUE A LA PARCELLE CADASTREE AL 79 – 1 IMPASSE MONTBOUCHARD – ASSOCIATION MUSULMANE EDUCATIVE CULTURELLE DE QUETIGNY

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal accepte la cession par la Ville, à l'Association Musulmane Educative Culturelle de Quetigny, d'une parcelle d'environ 75 m², située impasse Montbouchard en zone UE du PLU. Le prix de cession est fixé à 3 000 euros, conformément à l'avis des Domaines.

6 - VENTE D'UN IMMEUBLE DE L'ETAT (EX AGROSUP) 19 BOULEVARD OLIVIER DE SERRES – SECTION AE 326 – EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE – PORTAGE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DES COLLECTIVITES DE COTE D'OR (EPFL)

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a remis au service France Domaine, un ensemble immobilier situé 19 boulevard Olivier de Serres à Quetigny, cadastré section AE 326 d'une superficie totale de 16 012 m², en vue de son aliénation.

Le service France Domaine ayant soumis au droit de priorité de la commune ce projet de cession, au prix de 1 500 000 euros, et au vu de l'importance de l'emprise située en entrée de ville, le Conseil Municipal décide son acquisition par la commune et la signature d'une convention opérationnelle avec l'E.P.F.L. La Ville pourra ainsi veiller à la cohérence des choix urbains et immobiliers futurs.

POLE RESSOURCES

FINANCES

7. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Sur demande du comptable du Trésor chargé du recouvrement de recettes municipales, le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur des titres de recettes émis entre 2010 et 2016, pour un montant de 1 124,86 €.

8. SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Dans le cadre de l'aide financière apportée par la Ville aux habitants pour les travaux d'économie d'énergie, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à Monsieur SOLEYAN pour les travaux induits par la pose de fenêtres.

RESSOURCES HUMAINES

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création :

- ♦ au 1^{er} octobre 2017, suite à promotion interne de 4 agents, et à changement de filière d'un agent :
 - d'un poste d'animateur à temps complet,
 - de trois postes d'agent de maîtrise à temps complet,
 - d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.
- ♦ au 1^{er} novembre 2017, suite à évolution en emplois permanents :
 - de quatre postes d'adjoint d'animation à temps complet.

POLE POPULATION

ACTION CULTURELLE

10. DON DE LIVRES DESHERBES PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AU COMITE DE JUMELAGE

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Dans le cadre du désherbage régulier de livres par la Bibliothèque, le Conseil Municipal décide de faire don de ces derniers au Comité de Jumelage. Celui-ci s'engage à les vendre lors du marché bio organisé le 23 septembre 2017, afin de récolter des fonds au bénéfice de la bibliothèque de Koulikoro ou de tout autre projet lié à Koulikoro. Le Comité de Jumelage pourra choisir les tarifs de vente des livres.

11. ATELIERS DE PRATIQUE VOCALE – CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de poursuivre, pour l'année scolaire 2017-2018, le dispositif partenarial « Atelier de pratique vocale » avec le collège Jean Rostand. Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre la Ville et le Collège définissant les interventions de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts.

12. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de locaux de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts à l'association « Makussa », pour des répétitions régulières au cours de la saison 2017–2018. Cette mise à disposition se fera à titre gracieux. En contrepartie, l'association devra participer à une action culturelle municipale ou au bénéfice des élèves de l'EMMDA.

ACTION EDUCATIVE

13. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018 - 2021

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Educative et au Jumelage Coopération

Décision : Unanimité

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF arrive à échéance au 31 décembre 2017, et un nouveau contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2018 pour la période 2018-2021.

La CAF ayant demandé aux collectivités de se prononcer quant au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal donne son accord de principe à ce renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE JEAN ROSTAND

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Educative et au Jumelage Coopération

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande du Collège Jean Rostand de bénéficier d'une aide exceptionnelle de 1 385 €. Cette aide s'inscrit dans le cadre du projet « Génération Médiateurs » destiné aux écoles du 1^{er} degré, et permettant la formation de nombreux élèves à la prévention des conflits. Pour l'année scolaire 2017/2018, il s'agit d'une formation dispensée aux adultes qui engageront la démarche auprès des élèves du collège.

En contrepartie, le collège s'engage à associer le service Enfance-Jeunesse au projet dans le cadre du PEDT, à intégrer le logo de la ville sur les supports de communication et à inviter les élus aux réunions de travail.

INFORMATIONS DU MAIRE

↳ Prolongation Agenda 21

Le Maire fait part du prolongement pour 2017 et 2018 de la reconnaissance de Quetigny en qualité d'Agenda 21 local France.

↳ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Quetigny dans le cadre des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 9 février 2016 : marchés à procédure adaptée signés depuis le 4 mai 2017.